



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

COMMUNIQUÉ

Le Secrétariat sur la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation Internationale de Droit du Développement célèbrent le lancement du Programme de renforcement des capacités 2017-2018

15 novembre 2017 – Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation Internationale de Droit du Développement ont renouvelé leur collaboration pour un programme conjoint de renforcement des capacités afin de soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Avec le soutien financier du Fonds japonais pour la biodiversité et de l'Union européenne, le programme s'est engagé à renforcer les capacités des juristes et des chargés de politiques afin d'appuyer un processus, mené par les pays eux-mêmes, pour le développement ou la révision de cadres réglementaires sur l'accès et le partage des avantages (APA) au niveau national.

Suite à l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya en octobre 2014, de nombreux pays œuvrent activement à le rendre opérationnel. L'un des défis majeurs pour la mise en œuvre du Protocole est de développer, chez les pays, les capacités nécessaires pour soutenir l'élaboration ou la révision de mesures juridiques, administratives ou politiques sur l'APA.

Le programme combine des modules d'apprentissage en ligne, un atelier ainsi qu'un Réseau mondial sur le droit et l'APA pour susciter les échanges entre paires. Six formations sur « L'élaboration de mesures pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya » auront lieu en Asie, Europe centrale et de l'est, Afrique, Amérique latine ainsi que dans la région du Pacifique.

Cette approche a obtenu un franc succès lors de la phase précédente du projet en 2015-2016 et sera adaptée aux besoins, aux priorités et aux expériences des nouveaux participants. Un appel à candidatures suivra prochainement.

